

SVP Aide pour commentaire de texte Loi 10 Juillet 1940

Par morena, le 12/12/2008 à 21:44

Bonjour à toutes et à tous!!!!

J'ai besoin de votre aide, et c'est urgent (il me reste... 2 heures... :s)

J'ai un commentaire de texte à faire sur l'article unique de la loi constitutionnelle du 10 Juillet 1940. La vérité, c'est que je n'ai pas de plan, je sais que c'est contraire aux règles, mais je n'arrive pas en trouver un, je cherche depuis des jours, en vain...

Tout ce que je sait, c'est que cet article donne au Maréchal Pétain le pouvoir constituant... Et comme c'est un article, donc quelques lignes, je ne sais vraiment pas comment construire un plan... Je suis déséspérée, j'espère qu'il y aura quelqu'un pour répondre dans les minutes qui suivent... In authority prety protection de la constitue de la con

Merci d'avance...

Par Elenita, le 12/12/2008 à 21:49

Désespéré mais lucide...

Pourquoi s'y prendre deux heures avant la fin?

Pourquoi connaitre les règles du forum mais les enfreindre?

Pourquoi ne pas mettre l'article en question?

pourquoi ne pas mettre, ne serait ce qu'une piste de réflexion..

des questions qui m'empêchent de réfléchir pleinement au sujet... Portige not found or type unknown

Par morena, le 12/12/2008 à 21:59

[quote="Elenita":3dhba9kh]Désespéré mais lucide...

Pourquoi s'y prendre deux heures avant la fin?

Pourquoi connaitre les règles du forum mais les enfreindre?

Pourquoi ne pas mettre l'article en question?

pourquoi ne pas mettre, ne serait ce qu'une piste de réflexion..

des questions qui m'empêchent de réfléchir pleinement au sujet... horne not found or type unknown

[/quote:3dhba9kh]

Je vois... Je ne souhaite pas expliquer la situation de façon intégrale, car elle inclut des problèmes personnels, et familiaux, dont j'ai beaucoup de mal à parler, et a fortiori à des personnes que je ne connais pas.

Pourquoi deux heures avant la fin? J'ai recherché pendant des jours, malgré ces problèmes qui ne souhaitent pas être affichés au grand jour si cela ne vous gêne pas, en vain. Deux heures avant la fin car je ne souhaite pas être défaillante pour "rien", puisque ma chargée de TD ne sait rien de ce qui m'est arrivé.

Les règles du forum? Oui, je les ai lues, je ne les connais pas, mais je les ai lues quand même...

Le mettre en question? Désolée, j'avoue que je n'y arrive pas.

Piste de réflexion? J'ai mis tout ce que je savais, désolée, je' n'ai pas pu assister à beaucoup de cours ces derniers temps...

Merci quand même...

Par doui, le 12/12/2008 à 22:00

:lol:

Peut être qu'un jour les gens créeront directement leur sujet dans le trou noir Image not found or type unknown

Par Elenita, le 12/12/2008 à 22:04

[quote="morena":njwf8r9d]

Je vois... Je ne souhaite pas expliquer la situation de façon intégrale, car elle inclut des problèmes personnels, et familiaux, dont j'ai beaucoup de mal à parler, et a fortiori à des personnes que je ne connais pas.

[/quote:njwf8r9d]

On ne demande pas aux personnes de raconter leurs problèmes personnels ou les détails de leur vie sur le forum.. :arrow:

Ce serait surement hors sujet.. Image not found or type unknown

Sache que je ne te juge pas, je n'aurai pas cette prétention..

Simplement, quelque soient les aléas de la vie, un règlement est un règlement et ce n'est pas seulement valable pour un règlement de forum...

ps: tu as dit qu'il te restait deux heures donc j'en ai déduit que tu étais à deux heures avant la

fin....

Par morena, le 12/12/2008 à 22:06

[quote="dρμi":1p243v38]Peut être qu'un jour les gens créeront directement leur sujet dans le

trou noir Image not four [quote: 1 p243v38]

C'est drôle... J'ai ri aux éclats...

Je tiens à préciser que, contrairement à ce qui semble être la pensée "dominante" (deux personnes), j'ai commencé, mais je pense que c'est faux. J'ai fait l'intro, et je n'en suis pas vraiment convaincue;

Le texte à l'étude est l'article unique de la loi constitutionnelle du 10 Juillet 1940, rédigé par Albert Lebrun, ancien Président de la République Française sous la IIIème République, de 1932 à 1939 puis de 1939 à 1940. Son second septennat n'a donc duré qu'une année, et ce, d'une certaine manière "par" ce décret. En effet, Albert Lebrun ne voulant pas démissionner de son poste, le Maréchal Philippe Pétain, alors Président du Conseil, dut l'écarter du pouvoir, par le biais de cet article.

C'est la première fois que je fais un commentaire de texte.

Par Elenita, le 12/12/2008 à 22:09

:))

Doui fait dans l'humour maintenant.. jlai pris au sérieux moi... Image not found or type unknown II est quand même modérateur... un peu de sérieux!

plus sérieusement, le fait que ce soit ton premier commentaire ne change rien.. quelque soient tes idées, bonnes ou fausses, ce n'est pas l'essentiel: l'essentiel, c'est que tu mettes tes idées pour que les personnes plus qualifiées que toi en ce domaine puissent corriger tes erreurs, t'aider et te réorienter si besoin... c'est le principe de ce forum, je crois!

Mais je note gue dans ton dernier post, tu as commencé à mettre des éléments donc c'est un

bon point... Image not found or type unknown

Par doui, le 12/12/2008 à 22:10

bon allez, d'un lointain souvenir, il me semble qu'on peut faire un plan légalité/légitimité. Mais si tu mettais un lien vers le texte ça aiderait (ou recopie si c'est qu'un article).

Par Elenita, le 12/12/2008 à 22:12

De mémoire bien sur

Article unique.

L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie.

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État.

Par morena, le 12/12/2008 à 22:13

:))

[quote="Elenita":1wn38hlx]Doui fait dans l'humour maintenant.. jlai pris au sérieux moi... Image not found or type II est quand même modérateur... un peu de sérieux!

plus sérieusement, le fait que ce soit ton premier commentaire ne change rien.. quelque soient tes idées, bonnes ou fausses, ce n'est pas l'essentiel: l'essentiel, c'est que tu mettes tes idées pour que les personnes plus qualifiées que toi en ce domaine puissent corriger tes erreurs, t'aider et te réorienter si besoin... c'est le principe de ce forum, je crois!

Mais je note gue dans ton dernier post, tu as commencé à mettre des éléments donc c'est un

bon point... Image not fou[/quote:1/wn38hlx]

Mais je ne pense pas que ce soit ce qu'il faut faire... En réalité, je viens d'écrire cette "introduction" (si elle en mérite l'appellation...), et je ne pense pas qu'elle vaille énormément... Je n'ai rien d'autre à dire et là, pour le coup, c'est le [i:1wn38hlx]trou noir[/i:1wn38hlx]... Je ne sais pas quelle problématique poser, ni quel plan suivre...

Par morena, le 12/12/2008 à 22:17

[b:1cmwni2p]

Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

Article unique.

L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.

La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 10 juillet 1940

Albert Lebrun

Par le président de la République, Le maréchal de France, président du conseil,

Philippe Pétain.[/b:1cmwni2p]

:)

Oui, c'est à peu près ça Image not found or type unknown

Par Constitution, le 13/12/2008 à 13:53

Bonjour

Je n'ai pas du tout la prétention d'être plus compétent que toi mais j'ai fait ce sujet il y a 1 mois environ. Donc si tu as encore besoin d'aide tiens moi informé.

Par mathou, le 13/12/2008 à 21:50

Elenita : ce serait plus constructif de demander ce que l'étudiant ne comprend pas plutôt que

de lui rappeler son retard. Laisse un peu leur travail aux modérateurs Image not found or type unknown

:?

Morena : j'arrive après la bataille lmage not four Mais maintenant que tu connais le forum, on sera plus à même de te guider dans tes problèmes de méthodologie lors de ton prochain devoir. En attendant, tu peux toujours lire les autres sujets de la section concernant des

commentaires de textes, et faire un tour dans la section Méthodologie.

Je peux aussi te conseiller les ouvrages de TD de la collection LexisNexis qui regroupent des dizaines de textes, des sujets (dissertations, commentaires de textes, commentaires d'arrêts) et quelques corrigés. Si tu as loupé des cours et que tu as des soucis de méthodo, ça peut être d'une grande aide car les bouquins sont synthétiques et problématisent bien les questions principales.

Par morena, le 14/12/2008 à 15:22

[b:2vsdvers]Constitution[/b:2vsdvers] : Bah ce serait très sympa de ta part, parce que j'ai finalement dû expliquer à ma chargée de TD les raisons d'un tel retard, et elle m'a laissé encore jusqu'à Lundi... J'ai déjà fait quelque chose, mais je sais que ce n'est pas exactement ce qui est attendu, et je ne veux pas lui rendre quelque chose de bâclé...

[b:2vsdvers]Mathou[/b:2vsdvers] : Merci beaucoup pour ton message, ça change un peu des autres postés dans ce thread...

Vraiment, je n'ai aucun problème avec toi Elenita, je ne te connais même pas, mais bon, j'avoue que je me suis sentie un peu... agressée.

Bref, merci_yMathou, c'est gentil de ta part, je vais suivre ton conseil, dès demain je vais chez

le libraire! Image not found or type unknown